

**Arrêté temporaire de circulation
Création de branchement électrique**

CHEMIN DE LA DECHAISIERE (GESTE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **QUALITERRE SARL** demeurant **TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX** représentée par **Aurélié PRODHOMME** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **création de branchement électrique, terrassement** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **20/10/2025 au 18/11/2025** **CHEMIN DE LA DECHAISIERE (GESTE)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 20/10/2025 et jusqu'au 18/11/2025, 4 CHEMIN DE LA DECHAISIERE (GESTE) (Beaupréau-en-Mauges), un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, QUALITERRE SARL.

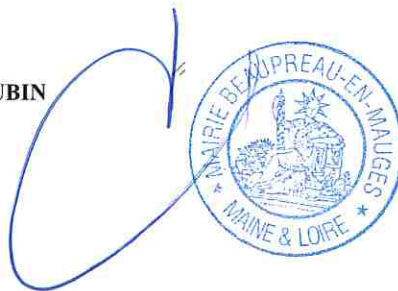
ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 06 octobre 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- QUALITERRE SARL
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevineière
- Mairie Geste

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

